

**COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise)**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quinze, le mardi vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.

*Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Daniel FRITSCH, adjoints au maire, Catherine DEMANGE, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS, Marc BATHELIER, Martine CASTRO, Cécile DOUHAIRET, Nicole STALMACH, conseillers municipaux*

*Absents représentés : Marie BRUYANT pouvoir à Daniel FRITSCH ; Catherine CHARAIRE pouvoir à Cécile DOUHAIRET; Françoise BOUDEAU pouvoir à Angélo NORIS ; Carole GILBERT pouvoir à Nicole STALMACH ; Alain GOUIRAN pouvoir à Jean-Pierre STALMACH*

*Le quorum est atteint.*

*Mme Nicole STALMACH a été désignée secrétaire de séance*

*Le compte-rendu de la séance du 10/06/2015 est approuvé à l'unanimité*

-----

**1°) Modification du tableau des effectifs : création de 2 postes dans le cadre du périscolaire**

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent d'animation en renfort afin de s'occuper de la garderie et de la surveillance de cantine, à raison de 14h30 / semaine

Considérant la nécessité de créer un emploi vacataire afin de pallier aux besoins occasionnels dans le cadre des TAP (Temps d'activité périscolaire)

**Le Maire propose au Conseil municipal,**

La création de deux emplois d'adjoint d'animation : un emploi contractuel à raison de 14h30 /hebdomadaire et un vacataire;

Le tableau des emplois des **non titulaires** est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2015 :

Emploi : adjoint d'animation non titulaire :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 2

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget 2015

**2°) Décision modificative n° 2**

Vu la délibération n°8/2015, relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2014,

Vu le courrier du Bureau du Contrôle de légalité et du contrôle budgétaire de la Préfecture en date du 5 juin 2015, relevant une anomalie à corriger par une inscription budgétaire au compte 1068.

Considérant que le solde de clôture en investissement (+ 97822,72 €) ne permet pas de couvrir la totalité des restes à réaliser (131131,42 €), le besoin de financement de la section d'investissement est de 33 308,70 €. Il convient d'inscrire cette somme au compte 1068.

Excédent global 2014 : + 355 822,83 €

Résultat de la section de fonctionnement : + 258 000,11 €

Résultat de la section d'investissement : + 97 822,72 €

Solde des restes à réaliser : 131 131,42 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- 1°) 224 691,41 € au compte R002 Excédent de fonctionnement reporté
- 2°) 97 822,72 € au compte R001 solde d'exécution d'investissement
- 3°) 33 308,70 € au compte R1068 excédent de fonctionnement

DIT que ces rectifications font l'objet d'une décision modificative (n°2).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement section investissement	33 308.70 €			
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct.			33 308.70 €	
<b>Total</b>	<b>33 308.70 €</b>		<b>33 308.70 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 021 : Virement de la section de fonct.			33308.70 €	
R 1068 : Excédents de fonctionnement				33308.70 €
<b>Total</b>			<b>33308.70 €</b>	<b>33308.70 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-33 308.70€</b>		<b>- 33 308.70 €</b>

**3°) Demande de subvention auprès du PNR pour le remplacement de la passerelle de Rhus**

Dans le cadre des sentes de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron, le chemin qui part de Rhus à Vallangoujard en passant par l'emprise de l'ancienne gare a été rouvert.

Sur ce parcours, il existe une passerelle qui enjambe un fossé.

Cette passerelle, empruntée par les promeneurs, est en très mauvais état et devient dangereuse. Il faut la remplacer.

Considérant que le Parc Naturel régional du Vexin français peut subventionner ce type de réalisation à hauteur de 70 % du montant HT.

Vu les devis reçus dont le moins disant s'élève à 10490 € HT.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	10 490,00 €
Subvention PNR 70 %	<u>7 343,00 €</u>
Reste à la charge de la commune	3 147,00 €

TVA 20 %	<u>2 098,00 €</u>
Total pour la commune	5 245,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE ces travaux

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

SOLLICITE l'aide du PNR pour cette opération

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

DIT que cette dépense sera inscrite au BP 2016

**4°) Motion de l'Union des Maires du Val d'Oise à la suite de la baisse des dotations de l'Etat**

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les collectivités locales et en premier lieu les communes, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans ce contexte, l'Union des Maires du Val d'Oise a proposé aux communes adhérentes la motion suivante :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Union des maires du Val d'Oise, réunis en conseil extraordinaire, le lundi 22 juin 2015 à Ermont, à l'unanimité des membres présents :

- S'opposent au plan triennal de baisse (qui s'étale selon les communes de 20 à 100 %) des dotations de l'Etat aux collectivités locales d'ici 2017 qui fait porter un effort financier disproportionné et injuste aux communes et intercommunalités,
- Renouvellent leur accord pour que les collectivités prennent une part équitable et soutenable dans la nécessaire réduction des déficits publics,
- Demandent avec la plus grande fermeté que ce plan soit revu tant dans son montant, trop élevé, que dans son calendrier, trop brutal, comme l'AMF l'a toujours préconisé.
- Attirent l'attention du gouvernement sur les conséquences désastreuses qu'aurait ce plan s'il n'était pas modifié, tant dans la chute catastrophique des investissements publics préjudiciables à la croissance et à l'emploi que dans la situation financière de très nombreuses collectivités qui se trouveront, dès cette année, en très graves difficultés,
- Souhaitent un moratoire du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul,
- Demandent l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- Exigent la récupération des frais de gestion et de recouvrement perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux,
- Demandent l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- Exigent la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

**Le Conseil municipal d'Epiais-Rhus, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOUTIENT cette motion.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.*

A Epiais-Rhus, le 1<sup>er</sup> octobre 2015  
Le Maire,  
Jean-Pierre STALMACH